

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

Unité-Progrès-Justice

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°120 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N° 7579-BF SIGNE LE 05
JUILLET 2024 ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE
FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET
REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU
SAHEL, PHASE 2, AU BURKINA FASO
(PRAPS 2-BF)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Sayouba ZONGO, rapporteur.

Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 04 novembre de 10 heures 20 minutes à 10 heures 45 minutes, la Commission du développement durable (CDD), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Mariam SIDIBE, Première secrétaire de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n° 7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF).

Auparavant, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation du dossier, le lundi 14 octobre 2024 de 10 heures 05 minutes à 11 heures 02 minutes au cours de laquelle elle a synthétisé ses préoccupations. Ces préoccupations ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de la séance d'audition de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, par le député Sayouba ZONGO, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement ;
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

L'audition du Gouvernement sur le projet de loi et l'adoption du rapport de la Commission se sont déroulées respectivement, le vendredi 18 et le samedi 26 octobre 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de la COMFIB.

Le Gouvernement y était représenté par Monsieur Amadou DICKO, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Ministre délégué a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification du financement additionnel ;
- description du financement additionnel ;
- coût du Projet et caractéristiques du financement ;
- dispositions institutionnelles et de mise en œuvre.

Tous ces points sont développés dans le rapport de la COMFIB.

I.2. Débat général

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Ces préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le bilan sommaire de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du financement initial du PRAPS 2-BF ;
- le taux d'intérêt du financement additionnel du PRAPS 2-BF qui n'apparaît pas dans le tableau des caractéristiques du financement ;
- les raisons de la baisse significative du taux de réalisation des dons projets de 28,84% au 31 juillet 2024 contre 83,01% à la même période en 2023 ;
- l'assurance par le Gouvernement quant à l'application de la législation nationale en matière environnementale lors de la mise en œuvre de cet Accord et à la prise en compte effective de la sous-composante « reconstitution de la réserve alimentaire et sécurité alimentaire et nutritionnelle » dans l'Accord de financement ;
- les critères de distribution des aliments pour animaux aux éleveurs vulnérables ;
- l'assurance quant à la capacité d'absorber la totalité du financement dans de meilleurs délais compte tenu des retards que connaît l'émission des avis de non objection par la Banque mondiale ;
- l'accès des éleveurs aux services vétérinaires, aux marchés et aux infrastructures nécessaires pour développer leurs activités dans la zone du Projet ;

- les modalités d'évolution du cheptel dans les zones du Projet depuis le lancement des activités ;
- la réalisation d'une étude pour évaluer les effets du financement additionnel à long terme ;
- les modalités de participation des éleveurs à la prise de décision et à la gestion des ressources pastorales garanties par le Projet ;
- le mécanisme d'équité entre les femmes bénéficiaires du Projet ;
- le montant exact du financement qui sera affecté aux populations vulnérables, principaux bénéficiaires de ce Projet ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour livrer un fourrage de bonne qualité à bonne date conformément au principe des « quatre B » évoqué dans l'exposé des motifs ;
- les raisons de la non priorisation du pastoralisme, au regard même du libellé du projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

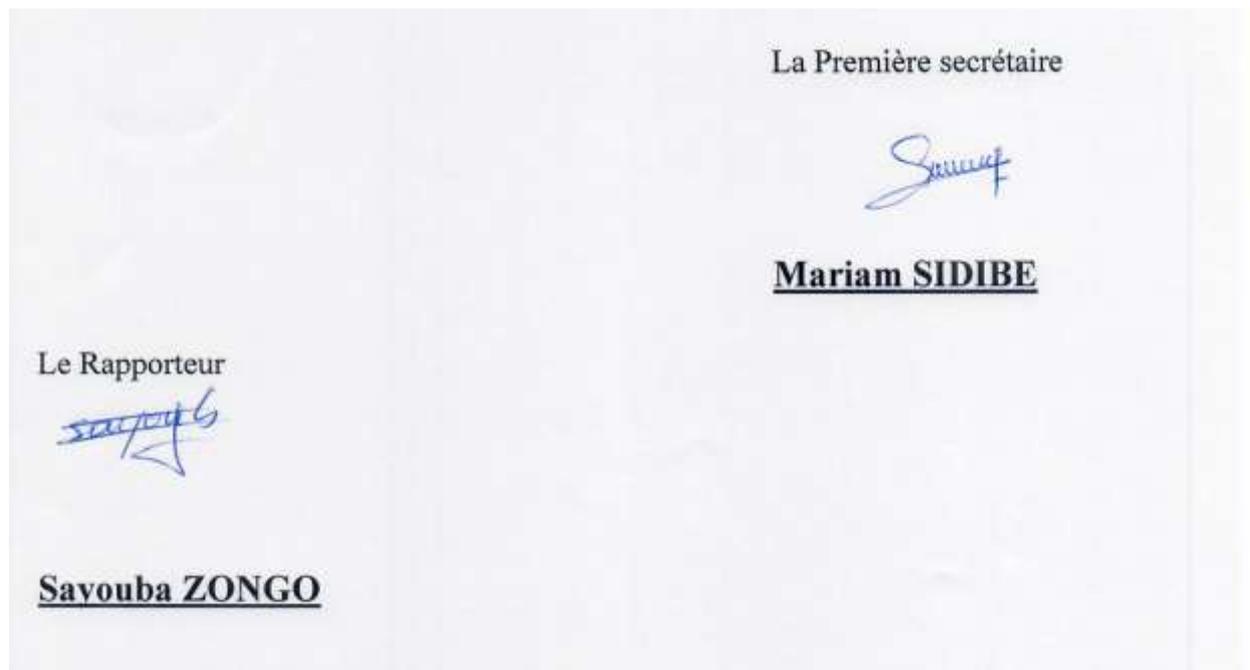
A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi va contribuer :

- au renforcement des capacités de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP) ;
- au soutien de la politique actuelle du Gouvernement en matière de souveraineté alimentaire traduite par « l'Offensive agropastorale et halieutique » ;
- au renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs d'une part et celle des populations les plus vulnérables dans les localités ciblées d'autre part.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 novembre 2024



**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION
DU 14 OCTOBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	Président	OSC
2.	TUINA Kanibè	Vice-président	PDCE
3.	SIDIBE Mariam	1 ^{re} Secrétaire	PP
4.	HIEN Diédon Alain	2 ^e secrétaire	OSC
5.	NIGNAN Dida	Membre	FDS
6.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	FDS
7.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	PDCE
8.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES A L'APPROPRIATION
DU 14 OCTOBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	A la COMFIB
2.	BONZI Nonyeza	Membre	Raison de famille (décès)
3.	KABRE Aboubacar	Membre	A la COMFIB
4.	KABRE Kalifa	Membre	En mission

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT A
L'APPROPRIATION DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	OUEDRAOGO Chaïda	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE A
L'APPROPRIATION DU 14 OCTOBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire	En congé

**LISTE DES DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION DU RAPPORT
DU 04 NOVEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	QUALITE	GROUPE CONSTITUE
1.	SIDIBE Mariam	1 ^{re} Secrétaire	PP
2.	HIEN Diédon Alain	2 ^e secrétaire	OSC
3.	BONZI Nonyeza	Membre	FVR
4.	KABRE Kalifa	Membre	FVR
5.	SAWADOGO Tegwendé Isidore	Membre	FDS
6.	ZONGO Sayouba	Membre	PDCE

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE	JUSTIFICATION
1.	KONE Moussa	Président	En mission
2.	TUINA Kanibè	Vice-président	En mission
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre	En mission
4.	KABRE Aboubacar	Membre	A la COMFIB
5.	NIGNAN Dida	Membre	Malade
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	Membre	Raison de famille

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF PRESENT
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller technique du PALT auprès de la CDD
2.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
3.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	OUEDRAOGO Chaïda	Stagiaire

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ABSENT EXCUSE
A L'ADOPTION DU RAPPORT DU 04 NOVEMBRE 2024

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION	JUSTIFICATION
1.	KAMBIRE Bébé Albert	Administrateur parlementaire	A la COMFIB